

# Festival George Sand du Court-Métrage



1<sup>re</sup> édition.

**Du 10 au 11 octobre 2026**

Compétition Officielle - (Animation ; Documentaire ; Expérimental ; Fiction)

Compétition Officielle Amateur - (Animation ; Documentaire ; Expérimental ; Fiction)

## Règlement

Le Festival George Sand du Court-métrage est organisé par l'association **Culture en Vallée Noire** pour la première fois en 2026. Il se déroulera le 10 et 11 octobre 2026 au cinéma Lux de La Châtre (36).

Il a pour objectif de révéler et de mettre en lumière des œuvres cinématographiques professionnelles et amatrices de qualité auprès d'un large public.

La participation au festival implique l'adhésion au présent règlement et le respect préalable des conditions de présélection.

### 1) Conditions de participation

Pour participer au Festival, il est impératif de répondre aux critères suivants :

- Le·a réalisateur·ice du film doit être – français•e ou avoir résidé en France pour une durée de plus de 6 mois, de préférence lors de la production du film.
- Chaque réalisateur·ice ne peut présenter qu'un seul film.
- Les films doivent être achevés après le 1er janvier 2020. Aucun film antérieur à cette date ne sera accepté, pour la sélection officielle.
- Les films doivent être en langue française ou sous-titrés en français.

- La durée d'un film ne doit pas excéder 15 minutes, générique inclus.
- Les réalisateur·ices, comédien·nes et technicien·nes ne doivent pas être membres de l'association *Culture en Vallée Noire*.
- Si vous êtes sélectionnés, vous vous engagez à être présent lors de la projection de votre film au festival, ou vous vous engagez à envoyer un représentant.

## 2) Droits

Les films doivent appartenir aux réalisateur·ices ou à la société de production qui les accompagnent, ces dernier·ères sont titulaires de tous les droits de propriété littéraire, dramatique et musicale. À ce titre, ils/elles garantissent Culture en Vallée Noire contre tout trouble, toute revendication et toute action juridique concernant la présentation du film.

La simple participation de chaque candidat·e à la sélection officielle attribue gratuitement au Festival :

- Le droit de présenter publiquement l'œuvre intégrale, dans le cadre des projections organisées pendant la manifestation. Lesdites projections seront organisées en physique dans des salles.
- Le droit d'utilisation de visuels et d'extraits des films sélectionnés (maximum 10% de la durée totale et n'excédant pas 2 minutes) pour une durée d'un an afin d'en assurer sa promotion sur des médias tels que journaux, radios, télévision, affiches, flyers, pages web et réseaux sociaux liés au festival.

Une fois sélectionné, aucun film ne peut être retiré du programme au cours de la manifestation (sauf conditions particulières).

## 3) Inscription

Pour participer au Festival, trois étapes suffisent :

- Inscrire son film en ligne sur la plateforme <http://www.filmfestplatform.com> entre le 8 juin et le 6 septembre 2026. (Frais d'inscription : 12€)
- Ajouter une note (de quelques lignes) justifiant du lien (étroit ou éloigné) avec les idées de l'autrice George Sand et précisant si le film a été créé pour le festival.
- Il est également conseillé d'y joindre une note d'intention, d'une page au maximum, pour accompagner le film.

#### 4) Comité de sélection

Un comité de sélection sera constitué pour visionner et choisir, parmi les films reçus, ceux qui feront partie de la Sélection Officielle du Festival. Les membres de ce comité seront choisi-es et déterminé-es par le bureau de l'association Culture en Vallée Noire. Ce comité de sélection se composera essentiellement de membres de l'association, dont au moins un-e membre du bureau, mais aussi de bénévoles participant à l'organisation du festival, ainsi que de personnes volontaires extérieures à l'association, notamment professionnel•les de la culture et de l'audiovisuel. Toute personne ayant envoyé un court-métrage au festival ne peut pas faire partie du comité de sélection. Le comité de sélection est souverain dans toutes ces décisions.

Il existe deux compétitions.

- **Compétition Officielle** : destiné au professionnel•les, semi-professionnel•les et apprenants des métiers du cinéma, dont la qualité du travail témoigne de la maîtrise des outils audiovisuels. Maximum 15 films.
- **Compétition Officielle Amateur** : destiné aux amateurs de cinéma, découvrant les outils audiovisuels, mais dont la proposition révèle un auteur, potentiel futur talent. Maximum 5 films.

Un film ne peut être présent dans deux sélections.

#### 5) Thème – George Sand et ses idées.

Le film ne doit pas nécessairement être réalisé pour le festival, mais il doit justifier d'un lien (qu'il soit étroit ou éloigné) avec les idées de George Sand (émancipation, écologie, engagement politique, proximité du territoire, folklore et légendes).

#### 6) Sélection Officielle

Les résultats de la sélection seront annoncés sur le site le 20 septembre 2026 au plus tard.

La sélection officielle sera aussi publiée sur les réseaux sociaux du Festival.

L'association Culture en Vallée Noire ne s'engage pas à prévenir personnellement les réalisateur•rices qui ne seront pas sélectionné-es.

Les participant·es, dont les films ont été retenus dans la sélection officielle du Festival seront informé·es par e-mail ou par téléphone, en amont de la sélection, notamment pour s'assurer qu'un représentant sera sur place lors du festival.

Les réalisateur·ices des films sélectionnés s'engagent à mettre à disposition des organisateur·ices du festival les coordonnées téléphoniques, postales, e-mail et réseaux sociaux des équipes artistiques et techniques des films sélectionnés.

## 7) Jury

Le jury est composé de professionnel·les de l'audiovisuel et du Cinéma et de spécialistes de George Sand suivant. Ils ont été choisi par l'Association.

Nom des jurys :

- Thomas Bidegain
- Emmanuelle Gaume
- Delphine Mantoulet
- Elie Girard.
- Georges Buisson
- Claire Le Guillou

L'équipe du festival et les membres du bureau de l'association Culture en Vallée Noire peuvent assister aux délibérations du jury, mais ne peuvent pas prendre part au débat ni au vote.

Les jurys sont souverains dans leurs choix.

Les trois grands prix sont les suivants :

- Prix du jury
- Prix du film amateur
- Prix du public

D'autres prix techniques récompenseront les films de la sélection.

- Prix du scénario
- Prix de la mise en scène
- Prix de la création sonore
- Prix de l'interprétation

Le prix du public sera décerné par le public à l'issue des projections public au Cinéma Lux de La Châtre. Les autres prix sont décernés par le Jury.

D'autres prix ou mentions pourront éventuellement être attribués. Les valeurs des dotations et des prix dépendront des partenariats et sponsors en cours d'établissement. Elles seront communiquées ultérieurement. Les lauréat·es et les sociétés de distribution s'engagent à faire figurer sur leurs matériels publicitaires la mention des prix telle que définie dans la charte graphique du Festival, le Festival George Sand du Court-Métrage.

#### 8) Cas non prévus

Le bureau de **l'association Culture en Vallée Noire** a le pouvoir de régler tous les cas non prévus au présent règlement.